



## DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Réunion téléphonique restreinte du Jeudi 2 Juin 2022

Présents : Messieurs, Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

## U13

**La Commission, rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire AVANT le début de chaque rencontre. La Commission donnera match perdu par pénalité aux équipes qui n'auraient pas fourni de tablette ou de feuille de match papier de substitution en cas de non fonctionnement de celle-ci. (Art.17 des règlements sportifs du district).**

### DIVISION 1

La commission félicite le club du FC Libourne, champion de D1 lors de la finale du samedi 28 Mai à Lesparre.

### DIVISION 3

#### *Feuilles de matchs non parvenues*

*(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)*

#### **2<sup>ème</sup> rappel feuille de match du 21 mai 2022**

- Match 24368356 CREONNAIS FC 1/ APIS FOOTBALL 1 Poule C

#### *Décisions administratives*

| Date        | Poule | Match    | ÉQUIPE                | CLUB   | Anomalies                                  | *Tarifs |
|-------------|-------|----------|-----------------------|--------|--|---------|
| 21 mai 2022 | A     | 24368270 | CUBZAC LES PONTS FC 1 | 537774 | Feuille de match mal remplie/non conforme  | 10€     |
|             | A     | 24368270 | CUBZAC LES PONTS FC 1 | 537774 | Feuille de match en retard (sous huitaine) | 40€     |

\*Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde

### DIVISION 4

#### *Courriers*

- **S.P.A MERIGNACAIS (505679)** du 20 mai et 2 juin 2022 : courriel concernant le match perdu par pénalité contre St André Cubzac Fc 3 parue au PV du 11 mai 2022.

La Commission prend note et précise que la rencontre s'est déroulée en ne respectant pas l'article 17 du règlement sportif du district, et en l'absence de vos licences l'arbitre n'aurait pas dû réglementairement faire jouer cette rencontre. La feuille de match transmise ne comportait que l'équipe de St André Cubzac et n'a donc pas été remplie avant la rencontre. L'adresse où vous auriez fait parvenir votre composition semble invalide (@hotmail). Un match perdu par pénalité se traduit par 0 but et -1 point. La Commission maintient sa décision et précise qu'elle ne vous a pas appliqué l'amende de 50€ prévue.



## DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

### Décisions administratives

| Date        | Poule | Match    | ÉQUIPE              | CLUB   | Anomalies                                   | *Tarifs |
|-------------|-------|----------|---------------------|--------|---|---------|
| 21 mai 2022 | A     | 24368270 | GJ MEDOC ESTUAIRE 4 | 581310 | FMI transmise HORS DELAI- Art.17 (30.05.22) | 40€     |
|             | A     | 24368448 | EYSINAISE ES 3      | 505760 | Feuille de match en retard (sous huitaine)  | 40€     |
|             | A     | 24368448 | EYSINAISE ES 3      | 505760 | Feuille de match mal remplie/non conforme   | 10€     |

**\*Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde**

### **DIVISION 5**

#### Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

#### **2<sup>ème</sup> rappel feuille de match du 21 mai 2022**

- Match 24368783 CREONNAIS FC 2 / VAILLANTE CAUDROT ENT.2 Poule D

### Courriers

- ASSOCIATION SPORTIVE PUGNACAISE (544938)** du 30 mai 2022 : courriel concernant le match perdu par pénalité contre St Denis de Pile 2 parue au PV du 25 mai 2022.

La Commission prend note mais rappelle que l'établissement d'une feuille de match (FMI ou papier) est obligatoire **AVANT le début de chaque rencontre**. D'autre part après consultation des enregistrements sur le serveur de la FFF aucune récupération de ce match n'a été fait sur une tablette pour utiliser la FMI obligatoire dans cette compétition, La feuille de match transmise ne comportait que l'équipe de Pugnacaise ce qui implique que la feuille de match n'a pas été remplie avant le début de la rencontre, en l'absence de licences votre arbitre n'aurait pas dû réglementairement faire jouer cette rencontre. La Commission maintient sa décision mais précise qu'elle ne vous a pas appliqué l'amende de 50€ prévue.

### **DIVISION 6**

#### Feuilles de matchs non parvenues

(L'article 17 du règlement sportif prévoit l'envoi par courriel sous 48H)

#### **3<sup>ème</sup> rappel feuille de match du 7 mai 2022**

- Match 24368824 BRUGES ES 3 / GJ CAZEAUX LA TESTE 3 Poule A

### Décisions administratives

| Date         | Poule | Match    | ÉQUIPE            | CLUB   | Anomalies                                 | *Tarifs |
|--------------|-------|----------|-------------------|--------|---|---------|
| 12 mars 2022 | C     | 24368925 | LA BASTIDIENNE 2  | 500057 | Feuille de match mal remplie/non conforme | 10€     |
|              | C     | 24368925 | AMBARESIENNE ES 4 |        | Feuille de match mal remplie/non conforme | 10€     |

**\*Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde**

Jean-Luc BIDART  
Président de la Commission Football Animation  
et à effectif réduit

Philippe DUPIN  
Secrétaire de la commission